



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES

**PROJET DE MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ASSURANCE RÉCOLTE
INDICIELLE EN CÔTE D'IVOIRE**

Accord de financement Banque Ouest Africaine de Développement
2022049/PR CI 2023 01 00

**APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'UN (UNE)
EXPERT ACTUAIRE SPECIALISE EN ASSURANCE INDICIELLE POUR
L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROJET**

1. Dans le cadre de l'atteinte des objectifs de son Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2, 2018-2025), le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire bénéficie du financement du Groupe de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour la mise en œuvre d'un projet de développement d'un mécanisme d'assurance récolte indicielle en Côte d'Ivoire, et à l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour procéder au recrutement **D'UN (UNE) EXPERT(E) ACTUAIRE SPECIALISE EN ASSURANCE INDICIELLE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROJET**.
2. Placé sous l'autorité du (de la) Coordonnateur (trice), l'expert Actuaire spécialisé en Assurance Indicielle assurera le rôle d'Assistance Technique du Projet. Il (Elle) est chargé (e) de l'accompagnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) dans la mise en œuvre des activités du Projet. Il (elle) sera basé (e) dans les locaux du siège du Projet à Abidjan.
3. Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV) invite les candidat(e)s intéressé(e)s à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessous. Les candidat(e)s intéressés pourront disposer de l'exhaustivité des tâches et responsabilités, ainsi que toutes les informations complémentaires au sein des Termes de Références (TDR) élaborés à cet effet. Les TDR sont disponibles aux adresses indiquées en fin de document. Aussi, les candidat (e)s doivent présenter les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils(elles) sont qualifié(e)s pour les prestations (CV, copies certifiées de diplômes et attestations, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables et Manifestation d'intérêt). L'Assistance technique devra par ailleurs proposer une approche méthodologique de l'exécution de sa mission suivant les TDRs.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). La candidature manifestée par un(e) candidat(e) n'implique aucune obligation de la part du Projet de le retenir.

5. TACHES ET RESPONSABILITES

Sous la supervision du (de la) Coordonnateur (trice) du Projet, les attributions de l'expert consistent à fournir à l'Unité de Gestion (UGP) l'appui nécessaire pour la réalisation du Projet, notamment à travers la mise à disposition des compétences et des outils nécessaires pour la mise en place du mécanisme d'assurance indicielle en Côte d'Ivoire. L'expert accompagnera également l'UGP dans la préparation et la coordination des activités liées (i) au renforcement des capacités des acteurs, (ii) au développement des produits d'assurances et (iii) à la subvention et le financement des primes d'assurances et à la réalisation de pilote en vue d'asseoir des mécanismes robustes, adaptés et durables.

A cet effet, l'Expert aura également un rôle de transfert de compétences à l'UGP.

Il est prévu que ce projet comporte 2 grandes étapes. La première étape appelée la « phase de démarrage du projet » concernera principalement les préalables à la mise en œuvre du projet, puis la sensibilisation, le renforcement des capacités (techniques et matérielles) des acteurs et le développement des produits d'assurances (collecte de données, sélection des sociétés d'assurances, conception des modèles, etc.). Ensuite, la deuxième étape consistera à la souscription aux primes d'assurances et au suivi du modèle (subvention/financement des primes d'assurances, etc). Par ailleurs, certaines activités seront conduites en parallèle.

Du fait des caractéristiques innovantes de ce projet, il est demandé à ce que l'Expert à la fois dans sa méthodologie, mais aussi dans son approche critique des Termes de Référence, fasse part de ses observations constructives et de propositions concrètes pour la mise en œuvre du projet.

6. DUREE

La durée du Projet est de cinq (05) ans. Toutefois, la durée de la mission est de deux (02) années, dont le contrat est d'un (01) an à temps plein renouvelable une (01) fois. Le renouvellement du contrat est assujéti à l'évaluation préalable satisfaisante des performances.

Chaque année, l'Expert actuair en assurance indicielle sera soumis(e) à une évaluation de ses performances, effectuée par le (la) Coordonnateur (trice) et l'autorité de tutelle (MEMINADERPV).

CONDITIONS GENERALES DE RECRUTEMENT

7. PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT (E)

Le candidat doit :

- être actuair spécialisé en assurance indicielle agricole ;
- être titulaire d'un diplôme Bac+5 dans les filières actuariat, mathématiques appliquées, statistiques, économie ou finance, ou d'un diplôme universitaire actuair ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
- avoir minimum 10 ans d'expériences dans les projets de développement de produits d'assurance indicielle ;
- avoir une expérience dans la conception des modèles d'assurances indicielles ;
- avoir la capacité de développement de produits d'assurances indicielles pour le secteur agricole ;
- avoir une expérience dans l'assistance technique de projets de développement sur l'assurance indicielle ;
- avoir une capacité de gestion d'équipes ;
- avoir une capacité de préparation de rapports ;
- avoir une connaissance des procédures de la BOAD et autres partenaires au développement ;

- avoir une maîtrise parfaite de la langue française.

Dans le cadre du présent projet, sont considérés comme experts internationaux, les experts qui ont une expérience professionnelle hors du pays bénéficiaire, et considérés comme experts locaux les experts ayant la résidence permanente dans la région du pays bénéficiaire.

8. ETAPES DE RECRUTEMENT

Le recrutement se déroulera par un Avis à Manifestation d'Intérêt avec les phases ci-dessous :

- **Phase 1** : Evaluation des dossiers de candidatures incluant les propositions techniques. A l'issue de cette évaluation, les trois premiers seront retenus ;
- **Phase 2** : Evaluation des propositions financières. Cette évaluation permettra, vu la procédure de sélectionner le soumissionnaire le moins disant ;
- **Phase 3** : les négociations se feront avec le (la) consultant (e) classé (e) en première position à l'issue des deux évaluations.

9. LES CRITERES D'EVALUATION ET LE BAREME DE NOTATION

Critères d'Evaluation	Barème de notation
(i) Qualification ou niveau d'études	10
(ii) Expérience professionnelle en général et dans les projets de développement (mise en place de mécanismes d'assurance indicielle, connaissance des réseaux de distribution assurancielle, connaissance du cadre réglementaire, etc.)	15
(iii) Expériences Spécifiques	65
Expérience dans la mise en place ou le développement de mécanismes d'assurance indicielle, dans le secteur agricole	
Expérience dans les Projets financés ou cofinancés avec les multilatéraux, notamment la BOAD	
Expérience dans les travaux de modélisations des indices, des risques climatiques avec une expérience en Afrique et au-delà serait un atout	
Approche Méthodologique	
(iv) Maîtrise des outils informatiques et des logiciels sur lesquels se feront l'ensemble des calculs et simulations, et autres atouts	10
Total des points	100

10. DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque dossier de candidature doit comporter :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières ;
- un curriculum vitae certifié sincère et signé ;
- une copie certifiée conforme du ou des diplômes ;
- une copie des attestations de travail ;
- une proposition technique incluant une approche méthodologique de mise en œuvre du projet, et une offre financière à présenter dans des enveloppes distinctes ;
- trois (03) références du candidat, notamment les coordonnées des anciens employeurs.

11. LIEU DE DEPOT ET DATE DE CLOTURE DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature en français comportant un original et cinq (5) copies, devront parvenir, sous plis anonyme et fermé, portant la mention « **Confidentiel – Candidature au poste d’Assistance Technique-Expert Actuaire en Assurance Indicielle** » au plus tard **le Vendredi 06 Septembre 2024 à 15 heures 00 minute** au secrétariat de la Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement (DPPF) du Ministère d’Etat, Ministère de l’Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV) sis au 12^{ème} étage de l’Immeuble de la CAISTAB.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent disposer des Termes de Références (TDR) et obtenir des informations complémentaires à l’adresse suivante :

Ministère d’Etat, Ministère de l’Agriculture, du Développement Rural
et des Productions Vivrières (MEMINADERPV)

Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement (DPPF),

Immeuble de la CAISTAB, 12^{ème} étage, BP V 82 Abidjan

Numéro de téléphone : (+225) 27 20 21 20 39

Courriel : dppminagri@yahoo.fr - evelyne.amany2@gmail.com – desireossey@yahoo.fr -
jeannine.kouassi1@gmail.com - sionsligam@yahoo.fr